

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 AVRIL 2020

Par suite d'une convocation en date du 27 avril 2020 et conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, sise place Maurice Gunsbourg, à 17h, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD – Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – M. Yves COSCAS – Mme Marie-Laure COUPEAU – Mme Sally RIBEIRO – M. Patrick SEVIN – Mme Françoise CARUGE – M. Arnaud DELROT – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Isabelle RAKOFF (en visioconférence) – Mme Marie-Anne BOYER (en visioconférence) – M. Christian DELOM (en visioconférence) – M. Philippe KALTENBACH (en visioconférence) – M. Pierre RAMOGNINO (jusqu'au point 2) – M. Gérard AUBINEAU (en visioconférence) – M. Pierre CARRIVE (en visioconférence) – M. Marc BOULKEROUA (en visioconférence).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Colette HUARD	à	M. Arnaud DELROT
Mme Michelle BLANC	à	Mme Rachel ADIL
M. Bernard BOUZON	à	Mme Françoise CARUGE
Mme Claude CHAPPEY	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. François LE GOT	à	Mme Sylvie DONGER
M. Yves SERIE	à	M. Patrice RONCARI
M. Daniel ELIOT	à	M. Arnaud DELROT
Mme Geneviève POYART	à	Mme Christine QUILLERY
Mme Jacqueline MINASSIAN	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Marie-Thérèse CAROLLO	à	M. Yves COSCAS
M. Maurice BOUYER	à	Mme Rachel ADIL
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Jean MILCOS	à	Mme Sylvie DONGER
Mme Marcelle MOUSSA	à	M. Serge KEHYAYAN
Mme Carole DUBOIS	à	Mme Véronique DE LA TOUANNE
M. Géraud DELORME	à	Mme Véronique DE LA TOUANNE
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Yves COSCAS
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	M. Patrice RONCARI
M. Edouard BRUNEL	à	Mme Françoise CARUGE
Mme Bénédikte CHESNEAU	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Jean-Louis SALORT	à	Mme Sally RIBEIRO
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF

ABSENTS : M. Pierre RAMOGNINO (à compter du point 3).

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – Mme Sally RIBEIRO est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 – APPROUVE à l'unanimité le caractère d'urgence et ainsi la réduction du délai de convocation à un jour franc par l'urgence sanitaire conformément à l'article L.2121-12 du CGCT.

Information sur la décision prise par le Maire au titre de sa délégation prévue par l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19.

4 – Le Maire n'apporte pas de réponse à la question orale posée par M. Gérard AUBINEAU car elle ne relève pas de la compétence de la Ville de Clamart.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h10.

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER